



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 078-200063048-20240321-D695_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : D695-2024 – Programme de travaux 2024

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 MARS 2024 À 19H00

Date de convocation : 4 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 54

Membres présents : 33
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre total de votes : 35

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET		X
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Pascale LUCAS	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON		X
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Sébastien BOULANGER	X	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN	X	
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN		X
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION		X
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	X	

LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL		
LES MESNULS	Gérald BOHY		
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME	X	
MARCQ	Franck LEGRAND	X	
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC		X
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Simon COULOMBEL		X
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		X
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON		X
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND		X
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE		X
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE		X
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	X	
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Roland BOSCHER		X

(Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Geoffroy BAX DE KEATING	Envoyé en préfecture le 21/03/2024	
	Philippe GAULTIER	Reçu en préfecture le 21/03/2024	
	François PETIPAS	Publié le 21/03/2024	
S.Q.Y.	Frédéric PELEGRIN	ID : 078-200063048-20240321-D695_2024-DE	X
(Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Denis VERGNIAULT		X

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Pascale BOURION, représentant la Commune de LA-QUEUE-LEZ-YVELINES donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Monsieur Stéphane JEAN, représentant la Commune de GOUPILLIÈRES donne pouvoir à Monsieur Guillaume MANGIN, représentant la Commune de PRUNAY-LE-TEMPLE.

Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la Commune de FLEXANVILLE, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : D695-2024 – Programme de travaux 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité de déterminer le programme de travaux 2024,

Monsieur le Président présente la liste des travaux retenus lors du Bureau Syndical du 26 février 2024 dans le cadre du programme 2024 :

Commune - adresse	€ HT	€ TTC
Le Perray-en-Yvelines Rue de Parfond	436 000,00	523 200,00
Neauphle-le-Château Rue du Stade	455 000,00	546 000,00
Le Mesnil Saint-Denis Avenue Port Royal des Champs De l'antenne espace vert à la place des Pensées	326 000,00	391 200,00
Magny-les-Hameaux Rue Gabriel Péri De la rue Vaillant Couturier à la rue de Mars	262 000,00	314 400,00
Total :	1 479 000,00	1 774 800,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- La réalisation des travaux énoncés comme suit s'élevant à la somme de 1 479 000,00 € HT soit 1 774 800,00 TTC.
- De donner tous pouvoirs au Président pour :
 - Inscrire le programme de travaux au titre de l'exercice 2024 et prévoir les dépenses au Budget Primitif 2024,
 - Signer le bon de commande à l'entreprise SOGEA Ile de France Hydraulique, mandataire du groupement titulaire du marché de travaux,
 - Assurer la maîtrise et l'entretien des ouvrages,
 - Et en général accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessus,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance
Didier SAUSSAY

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.